



Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 27
Date de la convocation : 8 septembre 2011

N° 11.11.14.10

L'an deux mille onze et le quatorze du mois de novembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mmes SANTONJA, LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, MM BOUISSEREN, CAPRON, Mme RAMON BOTONNET, M. CARILLO, Mlle VAN ELST, M. SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, TALBOT, Mlle CROS, MM MUNOZ, FÉVRIER, Mmes TARAYRE, BOULANGÉ, MM PLANCHERON, SAVY

PROCURATIONS : M. COMBE en faveur de M. CONTE
Mme CARRETIER en faveur de Mme ROMÉRO
M. BOUSQUEL en faveur de M. FÉVRIER

ABSENTS : Mme ALQADI NASSAR, M. PAUL

**PREVENTION DES RISQUES INONDATIONS – POSE DE REPERES DE CRUE SUR LA
COMMUNE DE JUVIGNAC**

Rapporteur : Madame Gauzy Chable

La prévention contre les risques d'inondation souffre d'un déficit d'information des populations et des élus, pénalisant fortement leur juste intégration dans les politiques publiques comme la prise de conscience par le grand public, de l'ampleur des risques.

En effet, en dépit de la multiplication, à l'échelon national, d'évènements catastrophiques récents largement relayés par les médias ou plus localement, des nombreuses crues historiques ayant affecté le bassin versant du Lez (2002, 2003, 2005), les populations du bassin versant sont encore loin de disposer d'une véritable culture du risque (perte de la mémoire collective, nouveaux arrivants et population non permanente...).

Il est pourtant indispensable, dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique globale de prévention des inondations, de développer cette culture et cette conscience du risque pour éviter les comportements et les erreurs les plus grossières souvent fatals et apprendre les gestes qui sauvent. La conservation des traces laissées par les Plus Hautes Eaux (PHE) de cette crue est nécessaire pour développer une culture du risque sur le bassin.

Un travail important de repérage des laisses de crue a été réalisé par la DDTM34 (ex DDE34) (Base de données PHE). Ce type de connaissance ne doit pas rester que sous format papier ou informatique, elle doit être directement visible sur le terrain pour le maintien d'une mémoire à long terme.

Un des leviers d'information de la population et de sensibilisation au risque inondation est la réalisation de campagnes visuelles d'affichage du risque. La loi « Risques » du 30 juillet 2003 impose à ce titre aux communes vulnérables aux inondations de mettre en place des repères de crue pour matérialiser la mémoire collective (article L. 563-3 du Code de l'Environnement).

La mise en place de ces repères de crues nécessite une réflexion préalable afin d'aboutir à des aménagements concertés, pertinents et efficaces.

Les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations à l'échelle des bassins versants, appelés PAPI, ont été lancés par le Ministère de l'Environnement en octobre 2002 dans le cadre d'un appel à projet. Les PAPI sont soutenus par une aide financière de l'Etat, de la Région Languedoc-Roussillon, de l'Agence de l'Eau et du Département de l'Hérault.

Le PAPI du bassin du Lez, signé pour la période 2007-2013, prévoit dans l'un de ses 5 axes d'actions (Axe I : « Amélioration des connaissances et renforcement de la conscience du risque par des actions de formation et d'information »), qui rappelle en particulier l'importance de l'information aux populations des risques liés aux inondations, l'étude et la mise en place de repères de crues sur le bassin versant du Lez.

Le PAPI du bassin du Lez a identifié une maîtrise d'ouvrage de l'étude par le SYBLE (Syndicat du Bassin du Lez), syndicat coordonnateur de ce programme.

Dans ce cadre, les services de la commune ont été rencontrés courant de l'été 2011 par le bureau d'études mandaté par le SYBLE et ont pu faire part des sites inondés lors de grands événements pluvieux et la pertinence d'implantation de « macarons » (ou repères de crues) signalant une hauteur atteinte par les eaux a été envisagée.

A titre indicatif, la fabrication des repères et les levés du géomètre sont pris en charge financièrement par le SYBLE dans le cadre du PAPI du bassin du Lez.

Les repères de crues à implanter sur la commune de JUVIGNAC sont rappelés dans la liste ci-après et seront posés par la commune avec l'assistance du SYBLE.

- 20 rue de la Mosson
- Ancien établissement thermal, buvette

Il vous est proposé au Conseil municipal :

- ↳ D'accepter la pose des repères de crue listés ci-avant sur le territoire communal, sous maîtrise d'ouvrage communale,
- ↳ D'autoriser le Maire à signer toutes les conventions utiles à la mise en place et à l'entretien de ces repères.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Madame Gauzy Chable à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le ... 13.11.2011
et publication
le ... 13.11.2011

